

LES SITES FRAUDULEUX GAMBULI-RAMBERT.FR - GAMBULI-RAMBERT.LEGAL

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'intervenir pour la récupération de fonds perdus suite à arnaque. Il est demandé des informations détaillées sur l'arnaque qui montre que les escrocs ont acheté des datas mais pas le montant et le détail. Ce n'est le premier faux site d'avocats que nous découvrons. Nous avons aussi trouvé de faux sites d'huissiers.



Les sites internet

Le site gambuli-rambert.legal

Il a été créé le 14/10/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/gambuli-rambert.legal>

Le site gambuli-rambert.fr

Il a été créé le 13/10/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/gambuli-rambert.fr>

Nos recherches

La situation est complexe. Le nom de domaine se terminant par le point R n'est pas accessible.

C'est normal car le deuxième site frauduleux se terminant par point légal EST OUVERT !

Le contenu est très pauvre et indigne d'un site d'avocat. Il est composé de deux pages sans contenu à part de vagues assertions non prouvés.

Le résultat est d'autant plus "remarquable" que le nom a été enregistré le 14/10/2025 !!!

Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 62 15 14 01

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Michel LEFEBVRE

Les produits

Il est proposé la récupération de fonds perdus suite à arnaque.

Ce n'est pas possible...

Nous publions le mail envoyé par les escrocs ainsi que le contrat proposé :

[Le-mail-frauduleux-du-site-Gambuli-rambert.pdf](#)

[Le-contrat-du-site-frauduleux-Gambuli-Rambert.fr.pdf](#)

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'un vrai cabinet d'avocat. Celui-ci n'a pas de site internet. C'est plus facile à usurper le nom ! Cela permet aussi de s'inscrire dans les pages jaunes avec un numéro frauduleux.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

